



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 31
Voix favorables : 31
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/02/2023

DÉLIBÉRATION
n° CA 2023 - 35

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Ecole de Management - TSM)*

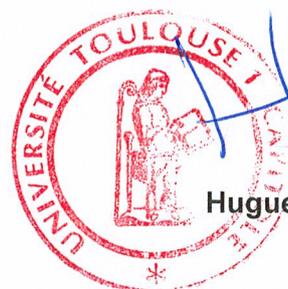
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 14/02/2023
DELIBERATION n° CA 2023 - 35
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Ecole de Management - TSM)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
16/11/2022	Autres contrats, conventions, accords	915103	Protocole de transaction entre l'université Toulouse Capitole, Ecole de Management de Toulouse et la Société L'herbier de Gascogne
Janvier 2023	Dons et legs	915001	Sortie d'inventaire et don de matériels informatiques